

# Communications

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **62 (1911)**

Heft 1

PDF erstellt am: **19.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## Communications.

### Budget de l'Inspection fédérale des forêts, chasse et pêche, service des forêts.

1. Traitements : a) fonctionnaires, fr. 52,700 ; b) aide de chancellerie, fr. 2,200 . . . . .	fr.	54,900
2. Indemnités de déplacement . . . . .	”	14,000
3. Frais de bureau . . . . .	”	3,000
4. Imprimés . . . . .	”	2,000
5. Photographies de forêts . . . . .	”	1,000
6. Subsidés pour les traitements et vacations du personnel forestier . . . . .	”	32,000
7. Subventions fédérales en faveur de l'assurance du personnel forestier contre les accidents . . . . .	”	10,000
8. Examens relatifs au service forestier supérieur . . . . .	”	4,000
9. Cours de sciences forestières . . . . .	”	—
10. Cours pour le personnel forestier subalterne . . . . .	”	9,000
11. Triangulation des ordres supérieurs . . . . .	”	—
12. Triangulation de IV <sup>me</sup> ordre et vérification du lever de détail de forêts . . . . .	”	25,000
13. Subventions fédérales en faveur de reboisements et, le cas échéant, de travaux de défense . . . . .	”	450,000
14. Subventions fédérales concernant l'établissement de chemins de desserte et autres installations permanentes pour le transport des bois . . . . .	”	90,000
15. Réunions parcellaires de forêts de particuliers, en vue d'aménagement et d'exploitation suivant un plan commun . . . . .	”	3,000
16. Subvention à la Société des forestiers suisses . . . . .	”	5,000
17. Subvention à la Société des gardes-forestiers suisses . . . . .	”	1,000
18. Subvention pour des jardins alpins . . . . .	”	4,000
19. Subvention aux établissements pour la production de graines forestières . . . . .	”	3,000
20. Subside au Musée alpin suisse . . . . .	”	500
21. Statistique forestière suisse . . . . .	”	6,500

Total général fr. 1,065,900

*Ad 13.* Le crédit ordinaire s'élève à 350,000 francs. L'augmentation prévue de 100,000 francs est tout à fait exceptionnelle et elle est nécessitée par les dommages qu'ont causés les inondations du mois de juin 1910.

*Ad 19.* Ce crédit est nouveau. A teneur de l'article 39 de la loi fédérale du 11 octobre 1902, concernant la haute surveillance de la Confédération sur la police des forêts, la Confédération pourra créer un établissement pour la production de graines forestières, ou subventionner la création et l'exploitation d'établissements de ce genre.

Actuellement, il existe déjà en Suisse deux établissements semblables qui appartiennent à des particuliers et seront en mesure, après quelques améliorations et agrandissements, de suffire aux besoins du pays, en sorte que nous n'envisageons pas, pour le moment, qu'il soit nécessaire de créer un établissement fédéral.

Dans l'idée qu'une modeste subvention nous permettra d'exercer quelque influence sur la marche de ces établissements et de favoriser ainsi la production d'un stock suffisant de bonnes graines forestières en Suisse, nous proposons d'inscrire au budget une somme de 3000 francs.



### Le pupitre forestier.

Le forestier est constamment appelé à prendre des notes au grand air, soit qu'il procède à un martelage ou à une reconnaissance, soit qu'il préside à une vente de bois en forêt. Rien n'est plus incommode que de tenir un procès-verbal sur un calepin sans appui, car la main se fatigue rapidement et l'écriture devient bientôt des plus difficiles à lire. Ces inconvénients sont encore bien plus grands quand il pleut ou qu'il neige et que les pages du calepin s'imprègnent d'humidité en transformant l'écriture la plus lisible en d'informes hiéroglyphes.



„Pupitre forestier“ avec protecteur rabattu; disposition pour le travail par le beau temps.

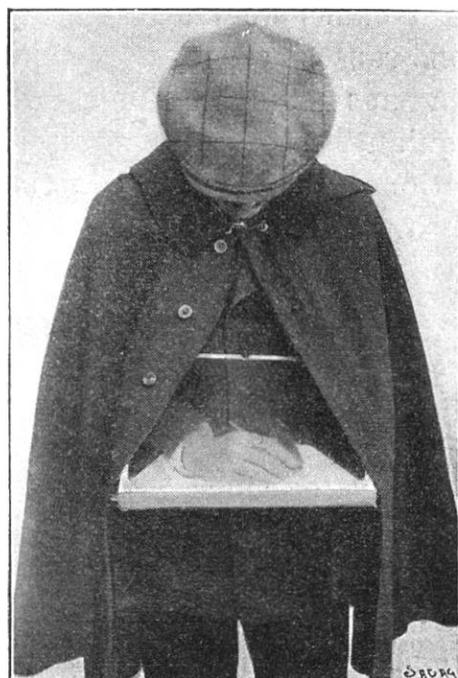
Cet écueil va être entièrement écarté par l'ingénieux engin, nommé „pupitre forestier“,<sup>1</sup> que vient d'inventer M. Auguste Barbey, expert forestier, à Montcherand s/Orbe, et qui vient d'être breveté en Suisse et en France. Cet appareil se compose d'une planchette ayant 35 cm de longueur sur 29 cm de largeur, formée de 3—5 couches de bois de noyer et de tilleul, superposées les unes aux autres dans des sens différents de la fibre, de telle façon que le bois ne puisse se voiler par suite des influences atmosphériques. Cette tablette se fixe par une courroie à l'un des boutons du gilet. Elle est, en outre, supportée par une bretelle que l'on passe autour du cou.

<sup>1</sup> En vente chez MM. Och frères, rue du Marché, 4, Genève, pour le prix de fr. 12.75, port et remboursement compris. Un appareil analogue, mais à disposition verticale, de 38 : 25 cm, et destiné spécialement aux ingénieurs, officiers d'état-major, employés des stations de recherches, sera prochainement aussi mis en vente au prix de fr. 14.75.

Une plaque transparente de mica de mêmes dimensions et une autre d'aluminium, protègent suffisamment le calepin contre la pluie. Un dispositif pratique permet de fixer ce dernier sur la planchette. La plaque de mica est adaptée à la planchette par une bande de cuir, la porte latérale mobile, par des rivets sans soudure. Au repos, l'engin se plie et prend la forme d'un petit portefeuille que l'on peut facilement introduire dans le sac ou dans une grande poche à dos. Pendant l'inscription, la main droite seule est introduite sous la plaque de mica et l'opérateur conserve le libre usage de la main gauche, qualité inappréciable pour les fumeurs de pipe. Le poids total du pupitre forestier est de 750 grammes.



Appareil avec protecteur relevé pour le travail par la pluie.



„Pupitre forestier“ fixé à la pélerine au moyen de deux ganses.

L'inventeur a tenu, avant tout, à éviter la construction d'un appareil de camelotte ; aussi, l'exécution est-elle parfaitement soignée et toutes les pièces sont de bonne qualité.

Nous avons expérimenté à plusieurs reprises cet appareil et l'avons trouvé très pratique, surtout les jours de mauvais temps. Aussi, ne mettons-nous pas en doute qu'il ne devienne bientôt indispensable aux inspecteurs forestiers, aux gardes de triage, aux marchands de bois et en général à toute personne appelée par ses occupations à prendre des notes sur le terrain.

Son usage se généralisera certainement aussi parmi le monde des ingénieurs, géomètres, topographes, dessinateurs, ainsi que dans l'état-major de l'armée.

Les diverses administrations forestières cantonales et communales et les particuliers, que leurs occupations appellent à prendre des notes au grand air, réserveront sans doute un bon accueil à l'invention de notre collègue Barbey.

de L.



## Notice sur nos chênes et les chênaies des environs de Büren sur l'Aar.

Par *H. Landolt*, inspecteur forestier communal à Büren s/A.

(Traduction.)

A l'époque tertiaire, c'est-à-dire à l'âge géologique où se formèrent les bancs de molasse du plateau suisse, nos contrées hébergeaient de nombreuses espèces de chênes, dont quatre seulement ont persisté jusqu'à nos jours. L'une de celles-ci, l'espèce *Cerris*, ne se trouve plus qu'au Tessin; quant au chêne pubescent, il s'est réfugié dans les expositions chaudes, en Valais et sur le versant extérieur, ensoleillé, du Jura. Du reste, à en croire le botaniste Christ, les espèces principales, les chênes rouvre et pédonculé, sont également en recul. Leur habitat de prédilection est dans le périmètre des lacs jurassiens, y compris la plaine de l'Aar (Seeland), et c'est dans cette région qu'ont été faites les observations qui font l'objet de cet article.

Bien que les deux espèces précitées soient sorties parfaites en toute pièce du cerveau des spécialistes — comme jadis Minerve de la tête de Jupiter<sup>1</sup> — il est souvent fort difficile de les reconnaître en réalité. Non seulement les distinctions soi-disant caractéristiques sont variables, mais certaines d'entre elles sont en outre attribuées tantôt au rouvre, tantôt au pédonculé. Ainsi, le chêne rouvre des Français est le chêne à fleurs sessiles, alors que la désignation latine de *robur* (dont „rouvre“ a dérivé) a été attribuée par Linné au chêne pédonculé, selon les uns, à nos deux chênes ensemble, selon les autres. La classification d'après les signes distinctifs donnés par les feuilles, soit la manière dont elles sont lobées ou le dessin de leurs nervures souffre aussi de nombreuses exceptions et confusions. La disposition de la frondaison est plus parlante : ainsi les feuilles du pédonculé sont rassemblées en bouquets et se confondent ensemble, tandis que celles du chêne à fleurs sessiles sont accrochées plutôt isolément, ce qui permet de distinguer leurs contours individuellement. Sa couronne possède donc un couvert complet, tandis qu'il est plus ou moins interrompu, troué chez le pédonculé.

La même incertitude apparaît de nouveau dans la description des glands. Et quant à la formation de la ramure, impossible de s'y reconnaître dans la littérature. Il faut s'en tenir à la conclusion déconcertante de K. Gayer, affirmant que, sur un sol riche en humus, le chêne

<sup>1</sup> Note du Traducteur.

pédonculé adopte l'habitus du sessile et, inversement, dans les terres compactes, le chêne à fleurs sessiles épouse les caractères extérieurs du pédonculé.

Selon R. Hartig, il y a très peu de différence dans le bois des deux espèces. Le poids spécifique diffère peu et, d'après Hufnagl, le commerce des bois ne fait aucune distinction entre les chênes rouvre, pédonculé et pubescent. La station et la composition du peuplement produisent des différenciations plus sensibles que celles que l'on signale d'une espèce à l'autre.

L'aire du chêne pédonculé s'étend, selon les auteurs, davantage vers le Nord que celle du rouvre aussi que celle du hêtre, mais, en montagne, le rouvre monte plus haut. En France, à en croire Boppe, c'est le pédonculé qui atteint les plus hautes altitudes, tandis que son congénère descend jusque dans la zone méditerranéenne.

\* \* \*

Les chênaies des communes bourgeoises de Büren, Rüti, Arch et Leuzigen occupent, aux altitudes de 460 et 560 m, le versant nord-ouest de la colline molassique du Bucheggberg, sur la rive droite de l'Aar. Comme il n'existe plus de forêts de plaine au bord du fleuve, les conditions pour l'existence de peuplements purs de chêne pédonculé font défaut. Les forêts ont été repoussées vers les hauteurs et elles occupent à peu près la zone de partage des deux espèces.

Celles-ci sont mélangées à des degrés très variables. A l'occasion d'une tempête qui abattit en 1899, qui fut une année de glandée, de nombreuses branches, l'on put déterminer l'espèce de 63 arbres, dans 3 divisions des forêts de Büren. Les proportions entre le pédonculé et le rouvre furent de 11 : 4 et 22 : 11 dans deux parcelles en plaine, au sol marneux, devenant mouilleux lorsqu'on le met à découvert; et de 3 : 12 dans une division légèrement inclinée au nord, dont le saus sol est un dépôt glaciaire moins enclin à la paludification.

A Leuzigen, où 48 chênes furent abattus à titre de contrôle, l'on constata également le mélange variable des deux espèces, soit dans 5 divisions les proportions de 0 : 5, 0 : 14, 5 : 10, 8 : 4 et 6 : 1. Ces chiffres confirment les observations faites à Büren. On voit le pédonculé céder le pas au rouvre à mesure que l'altitude augmente et inversement le premier dominer dans les sols lourds et humides. Mais cette règle souffre une exception frappante. Les peuplements caractéristiques qui garnissent le sol rocheux et aride des expositions ensoleillées du pied du Jura, sont composés exclusivement de chênes pédonculés. Le frêne nous fournit un exemple analogue d'élasticité dans l'adaptation à la station.

Au Bucheggberg, le chêne est constamment accompagné de l'épicéa et du sapin. A Büren, sur 43 ha, la proportion est de 0,4 à 0,6 en épicéas, en présence de 0,6 à 0,4 en chênes; le sapin n'apparaît qu'isolément. A Leuzigen, le mélange, qui se fait partout individuellement

plutôt que par groupes, varie de 0,6 en chênes et 0,4 en épicéas avec sapins, à 0,3 en chênes, 0,4 en sapins et 0,3 en épicéas. L'aménagement de A. de Greyerz, datant de 1843, signale déjà la présence de fortes tiges d'épicéa dominant la forêt et un large ensemencement naturel de cette essence, qui se maintient malgré le parcours. De Greyerz propose même de lui donner la préférence plutôt qu'au chêne. ce qui eut été désastreux, puisque actuellement la bonne moitié des épicéas sont atteints de la pourriture. Il existe cependant, parmi les réserves, de beaux arbres de cette essence, puis également des sapins, atteignant 40 m de hauteur et de 100 à 120 cm de diamètre.

A suivre.



## Chronique forestière.

### Cantons.

**Berne.** M. Fritz Gascard, adjoint à l'inspection de Laufon, passe, en cette qualité, à l'inspection cantonale des forêts, à Berne.

**Soleure.** M. Egert, adjoint à l'inspection des forêts de la ville de Zurich, est nommé adjoint à l'inspection cantonale des forêts, à Soleure, poste nouvellement créé.

**Nidwald.** M. O. Müller, expert-forestier, à Engelberg, est désigné pour les fonctions d'adjoint à l'inspection cantonale, à Stans; ce poste est également, de création récente.

**Lucerne.** Mr. Am Rhyn, inspecteur des forêts de la ville de Lucerne est décédé subitement, à la fin de décembre. C'était un excellent collègue dont nous garderons le meilleur souvenir. Nous adressons à sa famille l'expression de notre sincère sympathie.



## Bibliographie.

(Nous ne rendons compte que des ouvrages dont on adresse un exemplaire à la Rédaction du Journal forestier suisse, à Zurich.)

*France. Ministère de l'Agriculture. Direction de l'hydraulique et des améliorations agricoles. Service d'étude des grandes forces hydrauliques : Etudes glaciologiques.*

Le service d'étude des grandes forces hydrauliques a été institué, il ya quelques années, de façon à obtenir un meilleur emploi des richesses hydrauliques de la France. Conscient de l'importance croissante de la valeur des eaux, les autorités de ce pays se préoccupent d'en améliorer sans cesse l'emploi et d'en mieux connaître les réserves. Parmi les objets qui sollicitent son attention, l'étude méthodique des réserves neigeuses et des glaciers figure au premier rang.